

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Droits humains, libertés (France) > Liberté de presse, d'expression, de manifester (France) > **Libertés (France) : Contre la loi « sécurité globale », défendons la (...)**

# **Libertés (France) : Contre la loi « sécurité globale », défendons la liberté de manifester**

55 organisations contre la « sécurité globale »

jeudi 12 novembre 2020, par [Associations, syndicats \(France\)](#) (Date de rédaction antérieure : 12 novembre 2020).

**Nous signons aux côtés de 54 organisations la lettre ci-dessous pour nous opposer à la loi de sécurité globale. Si vous êtes une association partageant notre combat, écrivez-nous à [contact@laquadrature.net](mailto:contact@laquadrature.net) pour signer la lettre (mettez « signature lettre sg » en objet). Si vous êtes un particulier, appelez les députés pour leur demander de rejeter ces dispositions.**

**La Quadrature du Net**

---

## **Contre la loi « sécurité globale », défendons la liberté de manifester**

Nous nous opposons à la proposition de loi « sécurité globale ». Parmi les nombreuses propositions dangereuses de ce texte, trois articles risquent de limiter la liberté de manifester dans des proportions injustifiables, liberté déjà fortement restreinte sur le terrain et de nouveau remise en cause par le Schéma national du maintien de l'ordre.

L'article 21 concerne les caméras portables qui, selon les rapporteurs du texte, devraient équiper « toutes les patrouilles de police et de gendarmerie [...] dès juillet 2021 ». S'il est voté, le texte autorisera donc la transmission des flux vidéo au centre de commandement en temps réel. Cela permettra l'analyse automatisée des images, et notamment la reconnaissance faciale des manifestants et des passants, en lien avec les 8 millions de visages déjà enregistrés par la police dans ses divers fichiers.

Ces nouveaux pouvoirs ne sont justifiés par aucun argument sérieux en matière de protection de la population et ne s'inscrivent aucunement dans une doctrine de gestion pacifiée des foules. L'effet principal sera de faciliter de façon considérable des pratiques constatées depuis plusieurs années en manifestation, visant à harceler des opposants politiques notamment par des placements en « garde à vue préventive », par l'interdiction de rejoindre le cortège ou par des interpellations arbitraires non suivies de poursuites. Ces pratiques illicites seront d'autant plus facilement généralisées que l'identification des militants et des militantes sera automatisée.

L'article 22 autoriserait la surveillance par drones qui, selon le Conseil d'État, est actuellement interdite. Ici encore, la police n'a produit aucun argument démontrant qu'une telle surveillance protégerait la population. Au contraire, nous avons pu constater en manifestation que les drones sont avant tout utilisés pour diriger des stratégies violentes contraires à la liberté de manifester :

nassage, gaz et grenades lacrymogènes notamment. Comme pour les caméras mobiles, la reconnaissance faciale permettra ici aussi d'identifier des militantes et militants politiques.

En clair, le déploiement massif des caméras mobiles et des drones, couplés aux caméras fixes déjà existantes, entraînerait une capacité de surveillance généralisée de l'espace public, ne laissant plus aucune place à l'anonymat essentiel au respect du droit à la vie privée et ne pouvant avoir qu'un effet coercitif sur la liberté d'expression et de manifestation.

L'article 24 vise à empêcher la population et les journalistes de diffuser des images du visage ou de tout autre élément d'identification de fonctionnaire de police ou militaire de gendarmerie. Autrement dit, les images des violences commises par les forces de l'ordre ne pourront dès lors plus être diffusées. Le seul effet d'une telle disposition sera d'accroître le sentiment d'impunité des policiers violents et, ainsi, de multiplier les violences commises illégalement contre les manifestantes et manifestants.

Nous appelons les parlementaires à s'opposer à ces trois dispositions qui réduisent la liberté fondamentale de manifester dans le seul but de faire taire la population et de mieux la surveiller.

### *Signataires*

ACAT France

Action Droits des Musulmans

Alternatiba Marseille

Antanak

ANV-COP21 Marseille

Association Dédale

Assodev-Marsnet

ATTAC

Bee-home

Canal-D

CCPA - Collectif Climat Pays d'Aix

CECIL

Cliss 21

CNNR

COLL•E•C - Collectif d'Échanges Citoyens du Pays d'Aix

CREIS-TERMINAL

DONUT Infolab

FAIbreizh

FAImaison

FDN

FFDN

Franciliens.net

GISTI

Globenet

Hoga

Illyse

Indie Hosters

INP-net

L'Auberge des Migrants

La Quadrature du Net

Les-Tilleuls

Ligue des droits de l'Homme

Malden

Marseille révoltée

Minga

MODE 83

Moutons Numériques

Mouvement Écologiste Indépendant »

Numericatous

Observatoire des Libertés et du Numérique

Parti Pirate

Ploss Auvergne Rhone Alpes

Rap Marseille

ReAct

RESINE média

RevLibre

ritimo

Sherpa

Solidaires Informatiques

Syndicat de la Magistrature

Syndicat des Avocats de France

Toile-Libre

Union syndicale Solidaires

Vélorution Paris-Île-de-France

*ESSF se joint à cette déclaration*

---

**P.-S.**

• La Quadrature du Net. 12 novembre 2020 :

<https://www.laquadrature.net/2020/11/12/55-organisations-contre-la-securite-globale/>